



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°27
Réunion du 17 février 2023

Animateur : M. SABANI (CD)

Présent(e)s : Mme LOMON - MM. FOFANA – BORDET (CD)

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

GUIDE DU CLUB

GUIDE DU CLUB

Recherche

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2022/2023 validée par le Comité Directeur le 14/09/2022 :**

AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	5,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MARDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le MERCREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement par la Commission des Compétitions le VENDREDI de 14h00 à 16h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du w.end à venir)	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)	
● Retard de transmission de FMI	9,50 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match) Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .	30,00 €
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1 ^{er} rencontre	/
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2 ^{ème} rencontre	100
Licences / Qualification	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Licencié suspendu participant à une rencontre ou inscrit sur la feuille de match	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match).	50,00 €
● Absence dirigeant responsable sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs mineurs.	10,00 €

Terrains	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
Présence club	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou récompenses)	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au delà de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel 24h	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
Forfaits	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	60,00 €
● 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	90,00 €
● Forfait nombre minimum non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) avant la rencontre , article 23,1 du R.S.G. 92	30,00 €
● Forfait nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Forfait général	180,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
Forfait	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
● Par exclusion et incidents avant, pendant et après la rencontre	30,00 €
● Par avertissement	8,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs	à partir de 300,00 €
● Fumigènes	à partir de 500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (FEUILLE DE PLATEAU)	
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>jusqu'au MARDI soir</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le MERCREDI</u> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) <u>le JEUDI</u> après 17h (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Amende pour tout changement le VENDREDI de 14h00 à 17h00 sauf si Fermeture Terrain (précédant la renc. du week-end à venir)	150,00 €
● 1* demande pour non-envoi feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la feuille de plateau Foot éducatif après la <u>1^{ère}</u> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 2 ^{ème} mercredi suivant le plateau)	30,00 € par CLUB
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS	
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €
2. Arbitres officiant en Futsal :	
● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par rencontre dirigée (durée 40 minutes)	16,50 €
3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)	
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	14,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	14,50 €
4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :	
À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	
● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
SEMAINE du 11/02/2023 au 17/02/2023					
Dossier N°468	10/02/2023	545446	BUTTES CHAUMONTS	Forfait général en TROPHEE INTERDISTRICT CDM poule A	La 3CD prend note du forfait général de l'équipe 7 des BUTTES CHAUMONTS au TROPHEE INTERDISTRICT CDM poule A. Amende de 180€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°469	10/02/2023	55274	LES PETITS PAINS	Forfait avisé hors délais : COUPE SENIORS du 12/02/2023 – n°25659205 ST CLOUD FC 1 / LES PETITS PAINS 1	La 3CD prend note du forfait avisé de LES PETITS PAINS 1 en coupe SENIORS. Amende de 25€ (voir Annexe Financière n°2) Le club de ST CLOUD FC 1 est qualifié pour le prochain tour.
Dossier N°470	12/02/2023	550679	MONTROUGE FC 92	Le club nous informe d'un doublon de match le 19/02/2023, coupe des Hauts de Seine et le Trophée interdistrict en CDM.	La 3CD reporte la rencontre ci-dessous à <u>une date ultérieure.</u> Trophée interdistrict CDM du 19/02/2023 – n°25526442 SURESNES JS 7 / MONTROUGE FC 7
Dossier N°471	11/02/2023		3CD	Champ U17 Futsal du 11/02/2023 – n°25401732 FC Asnières Futsal 1 / Sceaux FC 1	Réception du rapport de l'officielle ainsi qu'un mail du club de FC ASNIERES FUTSAL nous informant de son forfait contre l'équipe de SCEAUX FC. SCEAUX FC 1 : 3 points (5 buts) // -1 Point (0 but) FC ASNIERES FUTSAL 1 2ème Forfait avisé hors délais de l'équipe FC ASNIERES FUTSAL 1 Amende de 60€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements arbitre à la charge du FC ASNIERES FUTSAL
Dossier N°472	14/02/2023	548672	OPUS	Nous informe de leur forfait général.	La 3CD prend note, le club d'OPUS est éliminé de la coupe Foot Entreprise. Le club de METRO FOOT 3 est qualifié pour le prochain tour.

Dossier N°473	14/02/2023	550596	COLOMBIENNES ES	Nous informe d'un doublon de matchs le 19/02/2023 pour leurs équipes 1 et 2, championnat et coupe.	La 3CD reporte les rencontres ci-dessous à <u>une date ultérieure.</u> U16 D1 du 19/02/2023 – n°24614817 NEUILLY OLYMPIQUE 1 / COLOMBIENNE 1 U16 D4 du 19/02/2023 – n°24615578 COLOMBIENNE 2 / ST CLOUD FC 2
Dossier N°474	15/02/2023	500038	ASNIERES FC	Forfait avisé : COUPE SENIORS FEMININES du 18/02/2023 - n°25694960 BAGNEUX COM 1 / ASNIERES FC 1	La 3CD prend note du forfait avisé d'ASNIERES FC en coupe SENIORS FEMININES. Le club de BAGNEUX COM 1 est qualifié pour le prochain.
Dossier N°475	15/02/2023		3CD	Réception rapport de l'officiel, forfait d'ISSY LES MOULINEAUX FC. COUPE HDS U14 du 11/02/2023 – n°25672361 ISSY LES MOULINEAUX FC 3 / MONTRouGE FC 3	La 3CD prend note du forfait non avisé d'ISSY LES MOULINEAUX FC en coupe U14. Amende de 25€ (voir Annexe Financière n°2) + frais déplacements d'arbitrage à la charge du club d'ISSY LES MOULINEAUX FC. Le club de MONTRouGE FC 3 est qualifié pour le prochain.
Dossier N°476 FOOT EDUCATIF	15/02/2023		3CD	<u>U10 poule I</u> 28/01/2023 n°25249251 Boulogne Bil. Ac 4 / Nanterre Ajsc 1 <u>U10 poule J</u> 28/01/2023 n°25249307 Boulogne Bil. Ac 5 / Nanterre Ajsc 2	<i>Suite à une erreur administrative, Annulation des amendes de 30€ "non-envoi de la FDM à la 2ème demande" mise sur le PV CCCD du 10/02/2023</i>
Dossier N°477	16/02/2023	500561	NANTERRE ES	Nous informe d'un doublon de matchs le 18/02/2023, championnat et coupe.	La 3CD reporte la rencontre ci-dessous au <u>4 MARS 2023.</u> MATCH U15F à 8 du 18/02/2023 – n°25652247 CSM CLAMART FOOT 1 / NANTERRE ES 1
Dossier N°478	17/02/2023		3CD	Match : U15F à 8 du 18/02/2023 – n°25652250 CHAVILLE FC 1 / FC BOURG LA REINE 2	La 3CD reporte la rencontre au <u>4 MARS 2023.</u>
Dossier N°479	17/02/2023		3CD	Match : U15F à 8 du 18/02/2023 – n°25652252 ACBB 2 / RACING CFF 2	La 3CD reporte la rencontre au <u>4 MARS 2023.</u>

II. FDM MANQUANTES

PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Futsal U17

12/02/2023 n° 25401734 Jabc 1 / Gennevilliers Soccer 1

Futsal U13

12/02/2023 n° 25402440 A.S.F.Chaville 92 1 / Futsal Paulista 1

DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Futsal U13

05/02/2023 n° 25402478 Gennevilliers Soccer 1 / Neuilly Fc 92 1

CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

SENIORS FEMININES A 8

28/01/2023 n° 25300789 Boulogne Bil. Ac 2 / Nanterre Es 1

De donner match perdu par pénalité au club de ACBB (-1 point - 0 but) pour en attribuer le gain au club de NANTERRE ES (0 point – 0 but)

U18 D4

29/01/2023 n° 25574463 Clichy S/Seine Us 2 / Bourg La Reine 1

De donner match perdu par pénalité au club de CLICHY S/SEINE (-1 point - 0 but) pour en attribuer le gain au club de BOURG LA REINE (3 points – 6 buts)

FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U10 poule B

04/02/2023 n°25247522 Sceaux Fc 1 / Fc Bourg La Reine 1

U10 poule B

04/02/2023 n°25247582 Sceaux Fc 2 / Fc Bourg La Reine 2

U10 poule P

04/02/2023 n°25249946 Issy Les Mx Fc 1 / Malakoff Usm 1

U10 poule Q

04/02/2023 n°25250007 Issy Les Mx Fc 2 / Malakoff Usm 2

CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U12 poule L

28/01/2023 n°25238227 Suresnes J.S. 23 / Puteaux Csm 22

U13 Label Phase 2 poule L.Blas

28/01/2023 n°25567648 Sevres F.C. 92 31 / Montrouge F.C. 92 32

U13 Féminines Phase 2 poule A

28/01/2023 n°25554654 Suresnes J.S. 1 / Racing Cff 1

U10 poule D

28/01/2023 n°25247642 Boulogne Bil. Ac 7 / Gennevilloise Es 1

U10 poule K

28/01/2023 n°25249366 Boulogne Bil. Ac 6 / Nanterre Ajsc 3

U10 poule P

28/01/2023 n°25249940 Bagneux Com 1 / Meudon A.S. 1

U10 poule Q

28/01/2023 n°25250001 Bagneux Com 2 / Meudon A.S. 2

U10 poule R

28/01/2023 n°25250059 Bagneux Com 3 / Meudon A.S. 3

U10 poule S

28/01/2023 n°25250116 Bagneux Com 4 / Meudon A.S. 4

U11 poule M

28/01/2023 n°25252537 Courbevoie Sports 12 / Asnieres Fc 12

FICHES PLATEAUX MANQUANTES FOOT EDUCATIF

PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateaux U9

11/02/2023 NEUILLY OLYMPIQUE / GARENNE COLOMBES A.F (2/2)

11/02/2023 NANTERRE J.S.C / COLOMBIENNE E.S / SURESNES J.S

11/02/2023 GENNEVILLOISE E.S / VILLENEUVE LA GARENNE / COLOMBES L.S.O

11/02/2023 CLICHY U.S.A / PUTEAUX C.S.M

11/02/2023 RACING CF 92 / NANTERRE E.S

DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateaux U6

04/02/2023 ACADEMIE CLUB ASNIERES / GENNEVILLOISE E.S

04/02/2023 ASNIERES F.C / RUEIL MALMAISON F.C

04/02/2023 CLICHY U.S.A / COLOMBES L.S.O / NANTERRE J.S.C

III. COUPES

COUPES									
TOUR DE CADRAGE			TOUR DE CADRAGE						
HDS SENIORS			HDS CDM						
19/02/2023	1	Csm Clamart Foot	3	Colombienne Foot	19/02/2023	5	Colombienne Foot	5	Portugais D'Antony
19/02/2023	2	Sevres Fc	1	Asnieres Fc	19/02/2023	5	Courbevoie Sports	5	Portugais De Garches
					19/02/2023	5	Issy Les Mx Fc	5	Abeille Rueil
					19/02/2023	5	Nanterre Ajsc	5	Asnieres Fc
					19/02/2023	5	Juventus Paris	5	Montrouge Gs
					19/02/2023	5	Montrouge F.C. 92	5	Arcop Nanterre
					19/02/2023	5	Police H.S. Nanterre	5	A.S. Amicale Du Mboa
					19/02/2023	5	Rueil Malmaison Fc	5	Racing Cff
					19/02/2023	5	Suresnes J.S.	5	Portugal Nouveau
TOUR DE CADRAGE			TOUR DE CADRAGE						
HDS U16			HDS U14						
19/02/2023	3	Rueil Malmaison Fc	1	Colombienne Foot	18/02/2023	1	Chaville Fc	1	Garenne Colombes Af
19/02/2023	1	Sevres Fc	4	Boulogne Bil Ac	18/02/2023	2	Rueil Malmaison Fc	2	Montrouge F.C. 92
19/02/2023	2	Colombienne Foot	3	Racing Cff	18/02/2023	1	Sevres Fc	1	Levallois Sc
					18/02/2023	1	Suresnes Js	2	Bagneux Com
TOUR DE CADRAGE			TOUR DE CADRAGE						
HDS SENIORS FEMININES			HDS U15 FEMININES						
18/02/2023	1	Antony Foot Evolutio	1	Boulogne Bil. Ac	18/02/2023	2	Boulogne Bil. Ac	1	Voltaire Chat. M. Ss
18/02/2023	1	Cheminots Ouest	1	Clichy S/Seine U.S.	18/02/2023	1	Csm Clamart Foot	1	Malakoff Usm
					18/02/2023	1	Chaville Fc	1	Meudon A.S.
					18/02/2023	1	Nanterre Es	1	Gennevilliers Csm
					18/02/2023	1	Plessis Robinson Fc	2	Racing Club France
TOUR DE CADRAGE			TOUR DE CADRAGE						
HDS FOOT ENTREPRISE			HDS FUTSAL SENIORS						
11/03/2023	3	Orange Issy	1	Epsidis	16/02/2023	1	Kameleon Le	1	Bagneux Futsal As
11/03/2023	81	Epinettes Espagnol C	1	Financieres Paris A	18/02/2023	1	Issy Les Mx Fc	1	Les Petits Pains
11/03/2023	2	Hopital R. Poincare	1	Elysee Paris A.S.	18/02/2023	1	Puteaux Futsal	1	Chaville Futsal
11/03/2023	2	Metro Foot.	2	Conseil General Fc	04/03/2023	2	Futsal Paulista	1	Gennevilliers Soccer
					04/03/2023	1	Neuilly Fc	1	Fc Asnieres Futsal

C.D.I.F. – GROUPE F.M.I.

Procès-Verbal n°16

Réunion du jeudi 16 février 2023

Présents :

G. DELORME (CD)– Animateur

M. Soukup – A. Viaud (C.D.)

=====

La commission se réunit tous les mardis suivant une journée de championnat ou tour de coupe. Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette. La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

IMPORTANT –

MODIFICATIONS applicables sur la saison 2022/2023

L'Annexe n°2 financières figure en tête du PV de la Commission Centrale des Compétitions Départementales

- Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case : « **Dirigeant responsable** » sur la tablette le signe « DR » s'inscrit sur la ligne du dirigeant. **En cas d'absence, la feuille de match est signée du capitaine mineur. Dans ce cas, vous serez pénalisé d'une amende de 10 €.**
- **Cette sanction sur l'absence de dirigeant responsable s'applique à compter du PV n° 9 du 08 décembre 2022 pour le Futsal et le Foot Educatif.**
- Si la tablette ne peut aller jusqu'au bout de l'enregistrement de la rencontre, **vous devez obligatoirement faire une feuille de match papier.** En cas d'absence, vous trouverez les pénalités et amendes encourues dans l'Annexe n°2 financières en début de PV.

Rappel aux clubs :

Les préparations d'équipes se font du mardi au vendredi soir sur le site Web : <https://fmi.fff.fr>

Le club recevant doit « obligatoirement » :

- **Récupérer ces rencontres**
- **Chargés les données de son match**

Du samedi matin au dimanche midi (suivant le jour et l'heure de la rencontre).

Les sanctions (avertissement, amende ou perte de rencontre) se font en application de l'annexe 13 du Règlement Sportif général du District.

Réponse aux clubs

E.S. COLOMBIENNE, VASCO DE GAMMA, :

La commission prend note des explications.

JEUNES ANTONY :

La commission annule l'avertissement du dernier PV n° 15

Amende pour absence de dirigeant responsable

La commission, en application de l'annexe n°2 du R.S.G. sanctionne le club pour absence de Dirigeant Responsable signataire de la feuille de match d'une amende de 10 €

FUTSAL BAGNEUX ACADEMIE– match n° 25402443
VILLENEUVE LA GARENNE - match n° 25669135
VILLENEUVE LA GARENNE– match n° 25579004
COM BAGNEUX - match n° 25579006
STADE DE VANVES– match n° 25669128
PLESSIS ROBINSON- match n° 25669131
E.S. NANTERRE – match n° 25669272

Amende pour transmission tardive de la FMI

La commission, en application de l'annexe 13 du R.S.G. sanctionne le club pour transmission de la F.M.I. hors délai (Application de l'article 13.cas n°6.

JEUNES ANTONY – match n° 25595859
STADE DE VANVES – match n° 25672351

1^{er} AVERTISSEMENT

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi 28 février à 12h au district.

CDM

Pour absence préparation d'équipe (cas n°3)

Coupe -25526449 – JUVENTUS DE PARIS

ANCIENS

Pour absence préparation d'équipe (cas n°3)

Coupe -25672296 – GARCHES VAUCRESSON
25672296 – NANTERRE J.S.C.

U 16

Pour absence récupération d'équipe (cas n°4)

D5B -25595745 – SCM CHATILLON

U 14

Pour absence préparation d'équipe (cas n°3)

Coupe – 25672407 – AS FONTENAY et NANTERRE E.S.

U 13 FUTSAL

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

Poule 1 -25402440 – ASF CHAVILLE

En application du Règlement Sportif Général

2 -ème avertissement au club fautif dans une période de 3 mois

Amende de 50€ suivant l'article 10.2 de l'Annexe 13 pour le football à 8

U 17 FUTSAL

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

Poule 1 -25401734 –JA BOIS COLOMBES

1^{er} avertissement sur PV du 24/11/2022

U 15 FUTSAL

Pour absence de préparation d'équipe (cas n°3)

Poule 1 -25402350 – GENNEVILLIERS SOCCER

1^{er} avertissement sur PV du 15/12/2022

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.